

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 29 avril 2021

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 21 avril 2021

Date de la convocation des conseillers : 21 avril 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ ; Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent et excusé: Bernd ZIMMER jusqu'au point 3 inclus

Le Conseil Communal,

a fixé à l'unanimité des membres présents le Sport- a Kulturzenter à Bous comme lieu de la réunion de la séance du conseil communal du 29 avril 2021.

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

03.a) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur des parcelles sises dans la « rue de Stadtbredimus » à Bous.

b) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur une parcelle sise dans la « rue de Stadtbredimus » à Bous.

c) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur une parcelle sise « Am Fräschepéilchen“ à Erpeldange

04) a approuvé avec 7 voix pour et une abstention un projet de morcellement d'une propriété sise dans la rue de Stadtbredimus à Bous, inscrite au cadastre de la commune de Bous sous les numéros 43/7495 et 46/7446.

05.a) a approuvé à l'unanimité des membres un avenant au règlement communal de circulation concernant la modification de la priorité au carrefour « rue de Stadtbredimus – rue de Luxembourg – rue de Remich » à Bous.

b) a approuvé à l'unanimité des membres un règlement temporaire de circulation concernant le déplacement de l'arrêt de bus Bous-Kapell entre les maisons 35 et 37, rue de Luxembourg à Bous.

06) a approuvé à l'unanimité des membres une adaptation du règlement communal sur le subventionnement d'appareils électroménagers aux nouvelles classes énergétiques en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021.

07) a approuvé à l'unanimité des membres une convention relative au financement et au fonctionnement de l'Office social commun de Remich pour l'année 2021.

08) a approuvé à l'unanimité des membres une convention relative au financement et au fonctionnement du Club Senior Syrdall pour l'année 2021.

09) a approuvé à l'unanimité des membres un avenant à la convention de constitution du groupe d'action locale LEADER prévoyant la prolongation de la période actuelle LEADER jusqu'au 31 décembre 2022.

10) a refusé avec 5 voix pour et 3 voix contre la signature d'un accord de principe pour l'adhérence de la commune de Bous à un nouveau programme LEADER allant de 2023 – 2029.

11) a décidé à l'unanimité des membres de lancer les démarches en vue de la certification PEFC des forêts communales.

12) a approuvé à l'unanimité des membres un règlement interne sur la protection des données de l'asbl « Dammenturnverain Bousserdall » ainsi que la modification des statuts y afférente.

13) a désigné avec 6 voix pour, une voix contre et une abstention M. Bernd Zimmer comme représentant de la commune de Bous au sein du comité de pilotage Natura 2000 « Région Moselle, Syr et Luxembourg-Est ».

14) a pris note des explications du collège échevinal par rapport à la signature éventuelle d'une convention relative à un engagement de la commune de Bous au sein du pacte climat 2.0 et discute le fonctionnement administratif de cette institution en relation avec le bénéfice pour le climat. Le conseil communal décide de délibérer dans une prochaine réunion sur la signature du pacte climat 2.0.

15) Le conseil communal prend note des explications du collège échevinal relatives à la remise en état de chemins vicinaux en 2022.

à la participation de la commune de Bous au réaménagement des espaces privés dans le cadre du renouvellement de la traversée de Bous.

à une nouvelle proposition pour la réalisation du projet d'aménagement particulier « Kierchepad » à Erpeldange, projet qui respecte le tracé original du sentier « Kierchepad ».

à la participation de la commune de Bous au déficit du « Jousefshaus » à Remich pour l'année 2020 ceci sur base d'un accord de solidarité entre les communes de Bous, Dalheim, Lenningen, Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus.

à la proposition du collège échevinal relative au remplacement de l'éclairage du terrain de football à Bous par un éclairage LED ceci dans le cadre du renouvellement du gazon synthétique.

Le conseil communal prend note d'interpellations relatives

à la plantation de haies en cas de réaménagement de chemin vicinaux.

à la signalisation et du respect du fauchage tardif et des explications du collège échevinal dans la matière

à l'interdiction de stationner au Scheuerberg dans l'intérêt de garantir la libre circulation du transport scolaire et la possibilité d'aménager des places de parking à l'entrée du Gipswee au lieu-dit « Schall ».

The image shows several handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page. There are approximately five distinct signatures, some appearing to be initials or names, written in a cursive style. The signatures are located below the final paragraph of text.